

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Commission Territoriale Midi-Pyrénées Occitanie

Comité Départemental de la Haute-Garonne



COMPTE RENDU DU 69^{ème} Congrès Départemental DIMANCHE 09 DECEMBRE 2018 - REVEL

En présence de

- 345 Congressistes
- 138 Sociétés affiliées au Comité de la Haute-Garonne,
- Mr Alain CHATILLON, Sénateur
- Mr Étienne THIBAUT, Maire de Revel
- Mr Francis COSTES, adjoint municipal en charge des Sports et des Loisirs
- Mr Yvon LAURENS, Président d'Honneur du CD 31
- Mr Michel LE BOT, Président du CD 31,
- Mr Gérard MENEGON, Président du Club de Revel,
- Mmes et Mrs les Présidents et Dirigeants de Clubs,
- Mmes et Mrs les Membres du CD 31



❖ **Intervention de M. Gérard MENEGON, Président du Club de Revel**

M. Gérard MENEGON souhaite la bienvenue à l'ensemble des congressistes. Il exprime en son nom et celui de tout son Club, ses plus vifs remerciements à la Municipalité de Revel et à ses services techniques pour le prêt de ses superbes installations dont le confort et la beauté en font un lieu très sollicité de la part des Associations locales, sollicitation qui impose une demande de réservation au moins deux ans avant le dit événement.

2018 restera pour notre Club une année mémorable avec l'organisation de ce 69^{ème} Congrès Départemental mais aussi la commémoration des 60 ans de notre Club.

Il remercie Michel LE BOT pour la confiance qu'il lui a témoigné en choisissant son club et sa commune pour l'organisation de cette manifestation et souhaite que chacun garde un bon souvenir de ce séjour à Revel. Bon Congrès, bons travaux à tous.

❖ **Allocution de M. Michel LE BOT, Président du CD 31**

Le Président remercie :

- Monsieur le Maire de REVEL, ses Adjoints et son Conseil Municipal pour avoir répondu favorablement à notre demande et permit ainsi que notre Congrès Départemental se déroule dans cette magnifique salle.
- les élus du Secteur du Grand Lauragais et toutes les personnes qui œuvrent auprès d'eux d'avoir, en collaboration avec le Président et les bénévoles du Club de REVEL, mutualisé leur énergie afin que nos travaux se déroulent dans de très bonnes conditions.
- le Conseil Départemental pour le soutien indéfectible dont il fait preuve tant au niveau des aides apportées aux clubs que de l'aide aux jeunes au moment où il se trouve confronté à des transferts de compétence sans les budgets afférents.
- le Conseil Régional qui soutient les organisateurs de compétitions ainsi que le sport de Haut Niveau.
- les collectivités de leur soutien et par ce dernier de reconnaître que la Pétanque et nos clubs contribuent, bien au-delà de la pratique sportive, au lien social, à la solidarité, au développement et l'aménagement du territoire.

L'année 2018 ne nous aura pas épargné. Des dirigeants, des licenciés nous ont quitté brutalement ou suite à ce que l'on appelle pudiquement « une longue maladie ». Et j'aurai une pensée toute particulière pour Marie-Madeleine et bien entendu, pour notre regretté Président Fédéral Michel DESBOIS. Je sais que de là où il se trouve, il regarde avec bienveillance l'ensemble des personnes qui compose notre grande famille. Il les aimait et rêvait d'un grand dessein pour notre Fédération, la vie en aura décidé autrement. Tous ces départs nous imposent de réfléchir aux priorités et aux valeurs que nous voulons voir mises en œuvre. N'attendons pas un départ pour nous rendre compte que nous avons à côté de nous des personnes qui comptent. Et ne gâchons pas le plaisir d'être ensemble et de se retrouver pour des moments conviviaux par de vaines et puériles querelles. N'oublions jamais, qu'il ne s'agit que de Pétanque et l'importance doit être accordée à l'Humain avant toute chose.

Pour tous celles et ceux trop tôt disparus, je vous demande de respecter une minute de silence.

† † † † † † † † † † † †



Le nombre de clubs affiliés en Haute-Garonne est de 238.

Le nombre de Clubs présents et/ou représentés est de 130.

Le quorum étant atteint, je déclare ouvert le 69^{ème} Congrès Départemental de la Haute-Garonne de Pétanque et Jeu Provençal.

En conformité avec les statuts de notre Comité Départemental, je vous rappelle que la représentation des

clubs à l'Assemblée Générale de cette instance est OBLIGATOIRE et qu'en cas d'empêchement, le club absent peut se faire représenter ou donner pouvoir à un président de club.

Dans mon introduction, lors de notre dernier Congrès je vous faisais part de l'évolution de la Gouvernance du mouvement Sportif d'une part et de notre Discipline Sportive d'autre part. Tout au long de l'année 2018, les travaux engagés entre le CNOSF, par l'intermédiaire de son Président Denis MASSEGLIA, et la ministre des Sports (hier Mme Laura FLESSEL aujourd'hui Mme Roxana MARACINEANU) ont conduit les différentes instances à revoir le modèle de gouvernance avec la création d'une Agence en remplacement du CNDS qui aura deux missions essentielles :

- une sur la haute performance et le développement des pratiques,
- et l'autre sur le lien qu'elle devra assurer avec les politiques sportives territoriales.

Le challenge fixé à nos instances, CNOSF et FFPJP, est de placer le système fédéral au cœur du dispositif.

Mais certaines fédérations sont armées pour affronter le défi de la déclinaison du projet fédéral depuis le niveau national jusqu'à celui du club. Certaines l'ont même bâti en associant directement leurs clubs à l'élaboration de ce projet, condition de l'adhésion et de l'efficacité. D'autres sont inquiètes à l'idée de ne pas être prêtes. Le CNOSF devra les accompagner et il souhaite se doter d'une équipe dédiée pour ce faire.

Il faut bien que chacun comprenne qu'il ne s'agit pas de donner à chaque club une aide financière directe sans contrepartie mais bien de concevoir cette aide dans le cadre d'un projet qui serve à l'ensemble, qui aura été élaboré avec la participation de tous, de manière ouverte et transparente, et qui permette tant aux clubs qu'aux fédérations de se développer.

Depuis près de 30 ans, l'articulation entre les politiques fédérales et les politiques territoriales de développement sont au cœur des préoccupations, il est essentiel pour notre discipline de mieux faire sur cette question primordiale. Il est impératif de créer, enfin, les conditions pour un maillage, entre ces politiques au bénéfice de nos clubs. Un formidable défi nous attend donc : participer à la construction du modèle sportif français de demain.

C'est ainsi que la FFPJP, forte de ce mouvement et de la perspective des J.O 2024, a entamé une réflexion sur le fonctionnement de sa discipline et les réformes à mener pour aboutir à un projet Fédéral qui sera présenté lors du prochain Congrès National. Un projet Fédéral qui aura vocation à être décliné à tous les niveaux, du national au local.

Alors, il est vrai que passer d'une pratique loisir à une pratique sportive n'est pas sans écueil. Provoquer des changements dans un contexte bien établi ne se fait pas sans heurter les sensibilités et les habitudes. C'est sans doute le prix à payer pour que notre discipline sportive s'inscrive durablement dans le concert des grandes disciplines sportives. La forte médiatisation de notre discipline doit nous amener à prendre conscience du fossé existant entre ce que l'on donne à voir lors des retransmissions télévisées et nos organisations lors de nos compétitions départementales, régionales voire nationales.

Nous n'avons pas à rougir du travail effectué dans ce département, loin s'en faut. Sans se congratuler mais sans se flageller, il faut savoir raison garder et regarder autour de soi.

La Haute-Garonne occupe au sein de la FFPJP une place prépondérante, elle le doit au travail des Présidents et Comités Directeurs qui se sont succédés à la tête de ce Comité. Jamais à court d'idées, jamais à court d'hommes et de femmes résolument impliqués pour défendre une identité territoriale et de projet, elle a toujours contribué au bon fonctionnement de notre Fédération et à son développement. Dans les moments difficiles que la FFPJP a connu dans un passé pas si lointain, la Haute-Garonne a toujours su apporter sa contribution (évidemment financière) et son soutien, pour autant qu'elle estimait être entendue et respectée. Sa parole a toujours été importante et l'est encore, avec ses 12 000 licenciés (11 950 exactement), non seulement parce qu'elle demeure le premier département de France en nombre de licenciés, mais grâce à la force de ses clubs et à leur dynamisme.

L'année 2018 aura été pour le Comité Départemental de la Haute-Garonne, une année de transition. Pour la première fois depuis bien longtemps, le nombre de nos licenciés est en légère progression et les projets mais aussi les mesures de cadrage que nous avons développé, sont maintenant ancrés. Mais il n'est pas temps de se reposer que déjà se profile la saison 2019 avec ses inconnus et ses changements.

La loi NoTRE a imposé la fusion des régions et la nôtre se trouve tout naturellement impactée, notre département également.

Tout à l'heure, Francis Ricard vous présentera le projet sportif Régional, il a une incidence sur notre fonctionnement tant au niveau de nos secteurs que du Département. La Région a d'ores et déjà prévue d'augmenter sa cotisation sur les licences, le Comité prendra à sa charge cette augmentation sans la répercuter sur le prix des licences.

Le nouveau calendrier Fédéral impose aux Comités et Régions leurs dates de championnats. Cette demande souvent exprimée n'avait jamais pu être mise en œuvre même si elle existait déjà dans certaine région. Michel DESBOIS aura réussi son pari, créé ce calendrier Fédéral applicable au plan national, avant de nous quitter.

Cette décision aura bien entendu une incidence sur notre fonctionnement et nos finances. Mais, cette évolution voire révolution, tant elle suscite de réactions, est à mes yeux indispensable, ne serait-ce que pour apporter plus de lisibilité et visibilité à nos organisations sportives.

Et que dire de l'évolution de la FFPJP sur les tenues des joueurs lors des différentes compétitions. Que n'entend-on pas sur les terrains et les réseaux sociaux, pourtant là encore il s'agit d'apporter plus de visibilité sur les terrains à nos clubs, nos départements, nos régions. A croire que porter le maillot, l'écusson ou la tenue de son club seraient devenu un fardeau.

Alors peut-être faudra-t-il qu'un jour, nous remettons en cause le principe de la non homogénéité lors des concours pour donner à nos clubs toute la place qui leur est dû et fidéliser nos licenciés autour de la notion d'appartenance à un collectif en brisant l'individualisme et je m'en « foutisme » de certain.

Dès 2020, la probable création d'un championnat de France de tir de précision (masculin et féminin) dont les contours, en particulier ceux des phases qualificatives départementales, restent flous. Mais au-delà de ces évolutions et changements propres à notre discipline, dans un contexte économique préoccupant tant pour les citoyens que les collectivités, de la réforme de la gouvernance du mouvement sportif, je sais que nous saurons répondre présent pour contribuer une fois encore à l'essor de notre Fédération.

La réussite des saisons 2019 et 2020 est primordiale pour l'avenir de notre discipline. Soit la CMSB et son Président Claude AZEMA, aborderons l'échéance 2020 (année de désignation des nouveaux sports de démonstration aux JO 2024) fort de disciplines sportives conscientes de leur image et des points faibles à corriger et alors nous l'emporterons, soit nous privilégions le statu quo et gardons notre légendaire activité au risque de plonger dans un anonymat dangereux qui pourrait conduire à la marginalisation de notre sport. Nous sommes à la croisée des chemins, à nous de ne pas nous tromper.

La Haute-Garonne doit prendre toute sa place dans ce défi, sans peur mais sans forfanterie. Et faisons de ce mot de Jean JAURES le nôtre pour les années à venir : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne saison 2019 et d'excellents résultats sportifs.

Le sport et la Pétanque contribuent à nous maintenir en forme, pratiquez et incitez votre entourage à pratiquer notre belle Pétanque et notre beau Jeu Provençal sans modération. Votre Santé ne s'emportera que mieux, elle est ce que nous avons de plus chère, alors chérissons la pour ne pas la perdre trop tôt.

❖ Approbation du procès-verbal du Congrès du 17 décembre 2017

Le compte-rendu du 68^{ème} Congrès Départemental à Rieux-Volvestre n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

❖ Rapport d'activités, par M- Madeleine CLAMENS, Secrétaire Générale CD31

Adresse ses remerciements en priorité à M. le Maire, M. Etienne THIBAUT et à ses collaborateurs pour le prêt gracieux de ses superbes installations, ainsi qu'au Président du Club de Revel, Gérard MENEGON et son équipe de bénévoles pour tout le travail réalisé depuis plusieurs semaines, à nos collègues élus du Comité départemental, Gilbert DUCASSE, Raymond LEMANACH et Thierry LACROUX qui œuvrent tout au long de l'année à la bonne marche de ce secteur, sans oublier trois figures emblématiques du GLS, Roger GARAUD, élu au Comité Départemental de 1989 à 2004, Nicole SAFON élue CD31 de 1997 à 2008 et Edmond DALENC, bénévole de la 1ère heure. A toute et tous, chevilles ouvrières de ce secteur aussi efficaces que discrets, merci.

En toile de fond de cette saison, le traditionnel Congrès National des 12 & 13 janvier marquait le point de départ de la saison avec l'annonce de grandes réformes applicables dès 2018 dont :

- 1) modification de la période des mutations qui devenait libre à raison d'une seule demande pour la saison sportive en cours.
- 2) Modification de la validité du certificat médical qui passe à 3 ans sur présentation du questionnaire de santé pour renouveler votre licence sportive ou d'un certificat médical pour une première demande.
- 3) La modification du règlement sur les tenues sportives qui visait l'interdiction du port du jean bleu, troué et / ou déchiré sur les Championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux. En Haute-Garonne comme un peu partout, l'annonce de cette règle fit l'effet d'une bombe au point que même la presse écrite ou télévisuelle s'en empara.

Le Comité Régional Occitanie connaîtra en 2018 de nouvelles turbulences sur lesquelles, à ce stade du rapport d'activités, je ne m'attarderais pas. L'accent est mis sur l'important travail d'uniformisation réalisé par la Commission Compétition d'Occitanie en matière de politique sportive et plus précisément de Championnats et de Championnats Clubs Régionaux, travail d'uniformisation qui a été l'élément déclencheur de rapprochement entre les 13 départements de ce Comité Régional Occitanie. Un vaste chantier s'il en est, qui vous sera présenté tout à l'heure par son architecte, Francis RICARD.

Cette saison 2018 marquera en Haute-Garonne, le départ à la retraite de Patricia qui après 22 années de bons et loyaux services en qualité de secrétaire administrative, a souhaité prendre le train vers une retraite bien méritée. Qu'elle trouve en ces quelques mots, notre sincère reconnaissance pour le travail accompli et tous nos vœux d'une retraite paisible auprès des siens.

Par la même, nous accueillons avec plaisir, Valérie qui occupera désormais la fonction de secrétaire administrative et dont certains d'entre vous, ont pu déjà tester ses qualités professionnelles et relationnelles.

Afin de remplir au mieux le mandat pour lequel vous les avez élus, les membres du Comité ne sont pas restés les mains dans les poches. Au-delà de leurs tâches administratives devenues avec le temps, envahissantes voir complexes et toujours sujettes à critiques, vous avez pu les croiser sur les terrains, aux détours d'un championnat de secteur ou d'un championnat départemental voir Territorial. Ils ont également assurés la logistique et le coaching de vos équipes sur les Championnats Midi-Pyrénées, France ou autres grandes compétitions nationales. Toutes et tous, dans la mission qui était la leur, ont donné le meilleur d'eux-mêmes et de leur temps, au détriment bien souvent de leur famille ou de plaisirs personnels. Alors, à ce titre là, au moins, soyez-en leur reconnaissants et respectueux.

De janvier à novembre 2018, le Comité Directeur s'est réuni 8 fois. Pour aider à la mise en place de sa politique sportive et travailler sur de nouveaux projets, il a pu s'appuyer sur diverses commissions, sportive, jeunes, féminines ou vétérans, logistique arbitrage et autres.

S'il est une Commission dont on voudrait bien ne pas avoir à vanter le nombre de ses réunions et la qualité de ses travaux, c'est bien la C° de discipline qui s'est réunie à 7 reprises pour juger les fauteurs de troubles sur les terrains.

En termes de Communication, la page Sport 31 de notre quotidien La dépêche et le site du CD31 demeurent deux supports incontournables, même s'ils restent encore et toujours perfectibles. Dans ce sens nous avons pris de nouveaux engagements pour 2019, l'implication de chacun restant le maître mot d'une bonne communication. Le calendrier officiel, attendu en cette période de l'année comme le calendrier de la Poste, sera consultable sur le site du CD31, sous divers formats et mis à votre disposition d'ici quelques jours.

✓ Les effectifs

Le Comité enregistre à la fin de cette saison, 238 clubs soit 5 clubs de moins qu'en 2017. Depuis 2008, en 10 ans, notre département a perdu 49 clubs soit l'équivalent du seul secteur des 4 Vallées ou des secteurs de Carbone et Grenade réunis ... Cette perte peut s'expliquer par diverses raisons dont entre autre, la disparition des dirigeants de la 1ère heure, le manque de motivation et de disponibilité des jeunes, les contraintes administratives, informatiques mais aussi sportives qui ne cessent d'évoluer pour être plus lourdes, une liste qui peut s'allonger au grès des particularités de chacun.

En termes de licences et pour la première fois depuis plusieurs années, nous terminons, ENFIN, la saison sportive en positif avec 11 950 licences soit seulement 10 licences de plus qu'en 2017. Un équilibre bien précaire quand on sait que depuis 2008, notre Département a perdu 4 244 licences. Dans ce contexte, un élément encourageant cependant, le nombre de nouvelles licences qui s'élève à 1 389 soit 11.92% de l'effectif.

✓ Sur le plan sportif, notre département a organisé :

- 5 Nationaux répartis sur 2 Clubs seulement, Colomiers avec National triplette vétéran a réuni 108 équipes (95 en 2017) et triplette mixte, 157 équipes (163 en 2017) et Fenouillet avec le National triplette masculin 169 équipes (209 en 2017) et féminin 80 équipes (75 en 2017) et un National triplette JP à 128. Si les inscriptions à l'avance était la panacée pour Colomiers depuis quelques années, elles furent innovées à Fenouillet pour la première fois ce qui peut expliquer la baisse de participation au national masculin de pétanque.

- 13 compétitions Régionales dont la participation d'ensemble reste difficile à apprécier compte tenu de Régionaux qui se déroulent, je dirais en « mode open » et ceux qui se déroulent avec des tours qualificatifs dont seule la phase finale est classé « Régional » à 32 équipes pré qualifiées.

- 14 Championnats Départementaux toutes catégories confondues, 3 finales de Championnats Départementaux de Clubs et pour la dernière fois, 9 Qualificatifs Ligue.

- En partenariat avec le Comité Départemental, l'Association Mixah et le Comité Handisport, le Club du TPO a reçu le 1er Championnat Haute-Garonne Triplette « 1 fauteuil + 2 valides », championnat ayant vocation à porter un autre regard sur le monde du handicap et ouvrir notre discipline à tout public. Une première qui a réunie une trentaine de licenciés. Rendez-vous est pris le 23 novembre 2019 au TPO pour la seconde édition de cette compétition.

A ce calendrier déjà conséquent, viennent s'ajouter pléthores de compétitions départementales organisées au sein de vos Clubs et pour lesquelles nous notons, cette saison, beaucoup de modifications voire d'annulations.

✓ Palmarès

Au regard des dernières années, nous pouvons dire que nos joueuses ou joueurs nous avaient habitués sans rien enlever au mérite à nos champions 2018, bien au contraire. Le palmarès général a été présenté sur diapositives depuis le début des travaux, ne sont énumérés ici que :

- CRC Vétéran, le Club de Colomiers est champion face au club voisin de Lécussan (65) ce qui leur a permis à tous deux de participer à la finale du CNC en octobre dernier, finale qui verra la victoire du Club de Lécussan.
- CRC open, le Club de DAUX est champion en CRC1 ce qui lui permet d'accéder au CNC 3 pour 2019. Une superbe victoire pour ce club où le sportif flirte en permanence avec le convivial. Le Club d'Aspet se classe quant à lui, à la 3ème place.
- Coupe de France : 2018 bat les records de participation avec 133 clubs inscrits dont 17 clubs têtes de série qui ont rejoint la compétition à l'issue du second tour. A aujourd'hui, 4 Clubs restent en course Saint-Orens, Fenouillet, La Salvetat Saint-Gilles et Launaguet.
- Trophée des Villes : du 23 au 25 novembre à Montluçon : nos représentants réalisent le même parcours qu'en 2017 en s'inclinant en ¼ de finale.
- Au championnat Régional Midi-Pyrénées, nous avons remporté 5 titres de Champions en doublette et tête à tête féminin, triplettes vétérans et seniors, et au Jeu Provençal doublette et 2 titres de vice-champions en triplette féminin et en tête à tête masculin.
- Aux Championnats de France, 3 parcours particulièrement forts :



1. Le vice-champion Midi-Pyrénées 2018, David BAUER qui, appelé à remplacer au pied levé le Champion Régional en titre, s'incline en ¼ de finale face au futur Champion de France, Henri LACROIX.

2. La doublette Féminine, Emilie VIGNERES et Audrey BANDIERA qui à Fréjus en juillet dernier, est sacrée vice-championne de France.
3. La Triplette Promotion, Jean-Claude (dit Coco) LAGARDE, Stéphane CARRERE et Yannick PERILLOUX sont sacrés Champions de France à Sainte-Foy la Grande.

Malgré l'important travail fait par le Comité, la C° Jeunes et tous les autres intervenants, nous ne pouvons que déplorer l'absence de nos équipes jeunes dans le haut du tableau de l'un ou l'autre de ces palmarès.

Mis aux voix, le rapport d'activités est voté à l'unanimité

Intervention de M. Jean-Pierre CAMPA, Président du Club d'Aspet qui exprime son désaccord avec un certain nombre de mesures réglementaires fédérales portant sur les juniors, les joueurs grillés sur les Championnats des Clubs et les tenues dont l'interdiction du jean qui aujourd'hui est dans tous les vestiaires.

Réponse du Président :

La réglementation concernant les juniors a été voulue dans le cadre du projet sportif fédéral qui veut redonner de l'importance à cette catégorie qui dans certains départements tend à disparaître.

La notion de joueurs brûlés pour participer à une division supérieure avait déjà été validée par la FD pour 2018. Telle qu'elle existe, elle interdit à un joueur grillé de jouer dans une division supérieure.

L'interdiction du jean s'inscrit dans la volonté de la FD de donner à notre Sport une autre image qui lui permette d'afficher le respect de la discipline et la reconnaissance de son Club. A ce titre, le jean n'est pas considéré comme un vêtement sportif.

Appeler à se prononcer, une partie de l'Assemblée, acquiesce les remarques du Président d'Aspet. Le Président du CD les fera remonter auprès de la fédération.

❖ Rapport Financier par Serge GALIANO, Trésorier Général du CD31

Serge GALIANO présente sur vidéo projecteur et commente dans le détail, le bilan financier 2018 du Comité, transmis précédemment à l'ensemble des Présidents de Clubs. Le montant des recettes s'élève à 430 002.91€, le montant des dépenses à 423 633.90€ soit un résultat d'exploitation positif de 6 369.01€. Serge GALIANO reprend point par point le bilan 2018 qui explique ce résultat.

Intervention de Cyril DAMERVAL, Président du Club de Castanet : demande à quoi correspondent les 1500€ portés sur le budget 2018 pour l'hivernal JP ?

Réponse du Président : le CD a participé à la dotation de l'hivernal 2017 à hauteur de 1500€. Cette compétition ayant eu lieu après la clôture des comptes 2017, il est donc normal qu'elle apparaisse au bilan 2018. Pour l'édition de l'hivernal 2018, le Comité n'a pris en charge que les frais d'arbitres et de graphiqueurs pour 360€.

❖ Rapport des vérificateurs aux comptes

Mme Brigitte SANS, mandatée par l'Assemblée Générale (M. Eric LAFASSE absent excusé ce jour) s'est déplacée le 30 novembre 2018 au siège social du Comité, 42 avenue Frédéric Estèbe à Toulouse et fut reçue par M. Serge GALIANO, Trésorier Général et Mme Chantal CASSAIGNEAU, Trésorière-adjointe aux fins de vérification des comptes du CD31 pour la saison 2018.

Après vérifications, elle affirme que les écritures comptables qui lui ont été soumises ne présentent aucune anomalie. Toutes les recettes, toutes les dépenses font l'objet de justificatifs. Au vu de la bonne tenue des comptes, aucune observation n'a été formulée. En conséquence de quoi, elle demande à l'Assemblée de donner quitus au président pour l'année 2018.

Mis aux voix, le bilan financier 2018 est adopté à l'unanimité

❖ Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Conformément à nos statuts, il y a lieu de renouveler les vérificateurs aux comptes pour les deux années à venir. Pour pourvoir à cette fonction, le Président Michel LE BOT fait appel à volontariat auprès des membres de l'assistance : Mme Jeannette SERRANO du Club de Bessières et M. Patrice ALONSO du Club de Saint-Alban se portent candidats. Soumises à l'Assemblée leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité. Ils exerceront cette fonction pour les deux années à venir.

❖ Présentation du budget prévisionnel 2019

Serge GALIANO présente et commente le budget prévisionnel 2019 (envoyé précédemment aux présidents de Clubs) qui s'équilibre à 417 350€.

Mis aux voix, le bilan prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité

❖ Election complémentaire au sein du CD31

Mme Valérie SARMAN ayant dû démissionner de son poste de Vice-présidente du CD 31 suite à son recrutement en qualité de secrétaire administrative salariée du CD31 et conformément à l'article 15 de nos statuts, il y avait lieu de pourvoir à son remplacement au sein du Comité Directeur.

En tant que tête de liste, Michel LE BOT a recherché une personne du secteur des 4 Vallées pour la remplacer. Les entretiens qu'il a mené, lui permettent de vous proposer la candidature de Mme Brigitte SANS qui, depuis plusieurs mois, participe et s'implique activement au sein du Secteur des 4 Vallées. Les présidents de Clubs ayant exprimé à l'unanimité, leur volonté de voter à mains levées, Brigitte SANS est élue à l'unanimité.

Compte rendu des Commissions

❖ Commission d'Arbitrage, Serge GALIANO

Le samedi 3 février 2018, le Comité Départemental de Pétanque a organisé au boulodrome de Portet sur Garonne, le colloque annuel des arbitres de pétanque et jeu provençal.

Travail, convivialité et détente ont caractérisé cette journée, les 56 arbitres présents ont réactualisé leurs connaissances au cours d'un colloque animé par Jean-Paul LABORIE, Didier BASSO et Jean-Louis MECH. M Michel LE BOT, président du Comité Départemental est venu apporter les dernières informations de la fédération et conclure les travaux.

Le nombre d'arbitres présents (plus de la moitié des arbitres du département), la richesse des échanges et leur durée témoignent de l'intérêt de cette réunion.

Après un apéritif et un repas très conviviaux organisés par le Club de Pétanque de Portet sur Garonne, un concours en doublettes a réuni 40 arbitres.

EXAMEN D'ARBITRE

Le dimanche 21 janvier (3^{ème} dimanche de janvier, comme d'habitude) a eu lieu l'examen pour devenir arbitre départemental. Six candidats étaient présents, cinq ont été reçus et sont devenus arbitres départementaux stagiaires.

L'examen d'arbitre est organisé une fois par an, en janvier Nous avons 3 candidats pour 2018, ce n'est pas suffisant. Il est important pour l'avenir de la pétanque dans le département que nous nous mobilisions tous pour susciter des candidatures dans l'avenir.

TENUES

Vous avez eu connaissance des dernières dispositions sur les tenues, je n'y reviendrai pas. Je voudrais préciser le rôle de l'arbitre sur ce point :

L'arbitre n'est pas habilité à prendre une décision d'exclusion d'un joueur pour un problème de tenue (il peut par contre le faire pour les chaussures).

Son rôle est de contrôler les tenues - il peut faire remarquer à un joueur que sa tenue n'est pas conforme – Il doit signaler au jury les tenues non conformes **mais la décision d'exclure un joueur est de la responsabilité exclusive du jury.**

CERTIFICAT MEDICAL

Les arbitres ayant plus de 65 ans dans l'année doivent produire un certificat médical indiquant qu'ils ne présentent aucune contre indication à la pratique de l'arbitrage et l'envoyer au Comité Départemental.

❖ Commission de Discipline, Raymond LEMANACH

Avant de détailler le contenu des travaux de la commission de discipline, je souhaite remercier Patricia, pour tout le travail effectué dans la préparation des dossiers jusqu'à son départ et Valérie qui m'a tout de suite apporté son aide. Je tiens à remercier aussi tous les membres de cette commission qui ont siégé durant l'année écoulée, pour leur disponibilité. Un merci particulier pour mes collègues du Comité Départemental, qui m'apportent leur soutien entier.

La commission de discipline s'est réunie à sept reprises en 2018 pour traiter 9 dossiers dont un cas d'absence non justifiée lors d'un championnat de Haute-Garonne. A noter, que nous avons traité une affaire concernant un autre département que la Haute-Garonne, à la demande de la commission nationale.

Les sanctions prises ont été les suivantes par ordre d'importance :

- Avertissement
- 6 mois avec sursis

- 6 mois ferme+6 mois avec sursis
- 1 an ferme + 1 an avec sursis
- 2 ans fermes + 2 ans avec sursis
- 8 ans fermes + 400 € d'amende
- X ans d'interdiction de fonction de dirigeant

Une affaire n'a pas générée de sanction, un doute n'ayant pu être levé sur la véritable participation du joueur mis en cause.

L'absence au championnat a été sanctionnée. Je rappelle aux présidents de club que les joueurs doivent être avertis des risques encourus pour des absences aux championnats sans justifications.

Les incivilités, et à plus forte raison la violence verbale ou physique doivent être dénoncées par des rapports factuels, avec nom des témoins éventuels, partenaires ou adversaires du joueur mis en cause. Je rappelle que tout le monde peut formaliser un rapport : arbitre, graphiqueur, joueur, ou président de club.

D'autre part, je rappelle à tous les responsables de club que vous êtes responsables de l'exactitude des éléments fournis par vos licenciés, que vous devez contrôler au moment de la délivrance de la licence. Nous devons pouvoir joindre par écrit tout joueur pour une convocation devant la commission de discipline. Ce qui n'est pas encore le cas.

❖ **Commission Jeunes, Frédéric DEBEZI**

2016 et 2017 avaient été de grandes années pour le comité départemental. Malheureusement les années se suivent mais ne se ressemblent pas bien que 2018 reste un très bon cru.

Depuis 3 ans maintenant, nous nous efforçons avec mes collègues de la commission jeunes de trouver les solutions qui nous permettent d'être de plus en plus compétitifs sur le plan national, tout en aspirant avoir de nouveaux jeunes dans les écoles de pétanque.

Je crois que le travail fourni, par les clubs, les écoles de pétanque, les éducateurs et les aménagements faits par la commission sont bien mis en place.

La première difficulté que l'on rencontre est le calendrier, nous avons essayé d'harmoniser au mieux avec les contraintes suivantes :

- Pas de doublons avec les compétitions seniors, car les juniors avaient le droit d'évoluer dans la catégorie senior
- Le moins possible de concours pendant les vacances scolaires
- Se déplacer dans des clubs ayant des structures couvertes ou avec des solutions de replie
- Un mode de qualification identique au championnat de France

Malgré tout, nous avons réussi à mettre en place un calendrier en se positionnant en face du jeu provençal quand nous le pouvions. Nous avons encore une fois travaillé sur le championnat de clubs en mettant des tours de poules à dates fixes, et des dates butoirs pour les barrages pour permettre aux écoles de pétanque de s'arranger entre elles, ce qui ne fut pas (forcément) une grande réussite.

▪ Championnats Départementaux à Saint-Alban

Participation : 25 équipes en minimes, 25 en cadets et 10 en juniors (trop peu, c'est bien dommage)

Sont champions :

Minimes : Dorian BERGES, Kaylie VICTOOR-DEMETER, Léo CADILHAC LÉO (Fonsorbes) seule équipe directement qualifiée pour le CDF par le département.

Cadets : Romain CAZENEUVE, Kenan VICTOOR-DEMETER, Nicolas RICHARD (Buffebiau) sont sacrés champions et directement qualifiés au CDF.

Benjamin MOTHES, Mayson TARTAROLI, Louis ROUSSEAUX (Saint-Alban), vice-champions

Michel PHILIPOT, Hugo GROSS, Cyril CADILHAC, vice-champions de France 2017 qualifiés d'office (Buffebiau)

Juniors : Florian AZEMA, Jérémy GELIN, Adrien DELAHAYE (Saint-Alban) seule équipe également par le biais du département.

Je ne vous donne pas les résultats du critérium des jeunes car il ne décerne pas de titre mais sert uniquement de qualificatif Championnat de la C° Territoriale Midi-Pyrénées. A signaler la très bonne organisation de la nouvelle école de pétanque Commingeoise, La boule Pointine.

▪ Championnat Régional

Cette année nous avons amené 5 équipes minimes, 6 équipes cadettes et 3 équipes juniors les 20 et 21 mai à Montauban. Le résultat de ce Championnat est plutôt honorable puisque seulement 2 places par catégorie donnaient droit au CDF.

En minimales, 1 équipe qualifiée au France, Tristain GRUMET, Milan BESSON et Dylan FAUREL (Noé). En juniors 1 seule équipe également, Teddy COMBRES, Jonathan ROCA et Adrien THULAU (Villate).

▪ Championnat de France, 25/26 août à CAEN

Nous avons amené cette année 2 équipes de moins que l'an dernier c'est-à-dire 7. Même si cette année nous ne revenons pas en bleu, blanc, rouge, nous avons de quoi être extrêmement fiers de nos jeunes et du travail fourni dans les écoles de pétanque. Quasiment toutes nos équipes étaient qualifiées pour le lendemain soit dans le A soit à la coupe du président.

On retiendra surtout :

- Michel PHILIPOT, Hugo GROSS, Cyril CADILHAC, vice-champions de France 2017 s'inclinent en 1/2 finale.
- Florian AZEMA, Jérémy GELIN, Adrien DELAHAYE champions départemental junior 2018 et champions de France cadets 2017, s'inclinent également en 1/2 finale.

▪ Les CDC jeunes à Roquettes mais organisé par l'école de pétanque de Pins Villate.

Nous avons dans la catégorie benjamin/minimes 8 clubs ou entente, répartis dans 2 poules de 4. Est champion départemental l'entente de Fonsorbes.

En cadets/juniors, nous avons au départ 15 clubs. Le titre départemental revient à Saint-Alban.

Seule ombre au tableau de cette compétition, le non respect du règlement pour un match de barrage pendant la phase de poule et 2 forfait (1 pour la phase de poule et l'autre pour les 1/4 de finale), ce qui nous amènera encore à rigidifier le règlement 2019 afin de ne pas fausser la compétition.

Après 2018, place à 2019 avec toujours autant d'envies et je l'espère autant de résultats même si avec la mise en place du calendrier unique et le déploiement sportifs de la région OCCITANIE, les accessits aux France seront beaucoup plus difficiles à glaner...

En effet, seul le champion départemental ira au France, le vice-champion et certainement une seconde équipe au championnat régional à 24 équipes sur 13 départements, Championnat régional qui lui, qualifiera 3 équipes par catégories pour NEVERS 2019.

Je reste optimiste puisque j'ai déjà réservé 14 chambres soit 7 équipes au total en prévision de nos résultats ! Je vous demande, Mesdames Messieurs les Présidents de Clubs de remercier pour moi l'ensemble des éducateurs qui ont ces dernières années évolué dans le bon sens !

❖ **Commission Graphique, Alain PINAUD**

Cette année la commission s'est réunie 3 fois. Je remercie les personnes qui la composent, pour leur investissement et leurs idées. Nous avons continué à faire de la formation et avons rééquilibré certains secteurs qui en avaient besoin, Toulouse et Comminges. Point des formations :

- Secteur de Toulouse => 5 stagiaires ont suivi la formation, dont 2 sont en mesure de graphiquer en 2019
- Secteur du Comminges => 5 stagiaires ont suivi la formation, 2 ont été opérationnels dès cette année avec une formation accélérée (ils nous ont sorti une belle épine du pied) 2 vont graphiquer en 2019 et 1 continuera les doublons
- Secteur des 4 vallées => 2 stagiaires de 2017 sont prêts pour 2019 et 2 nouveaux vont débiter leur formation
- Secteur de Carbone => 4 stagiaires de 2017 sont confirmés pour 2019 et 1 continue sa formation
- Secteur de Grenade => 1 stagiaire de 2017 confirmé pour 2019 et 2 continuent en doublon
- Secteur de Muret => 3 nouveaux stagiaires 2018 vont débiter en 2019
- Secteur de Pibrac => tous les stagiaires de 2017 ont abandonnés. S'ils veulent reprendre, ils doivent se rapprocher de Jennifer Rouges, nouvelle responsable graphique dans ce secteur
- Secteur du GLS => les stagiaires de 2017 sont confirmés. Belle réussite dans ce secteur.

Ce qui représente un total de 9 nouveaux graphiqueurs en 2018. Pour l'année 2019, nous disposons de 4 graphiqueurs à Toulouse, 8 dans les 4 Vallées, 6 dans le Comminges, 12 dans le GLS, 5 à Carbone, 9 à Muret, 8 à Grenade, 7 à Pibrac soit un total de 59 graphiqueurs. Nous commençons à être bien pourvus en termes de graphiqueurs dans le département en sachant qu'il y a une baisse constante de demande de concours.

Ce que nous avons mis en place pour 2018, à savoir 1 graphiqueur pour 1 concours et la désignation réservés aux graphiqueurs de chaque secteur a été respecté à une très grande majorité. Je remercie chaque responsable d'avoir appliqué les directives de la commission.

Il est à déplorer encore cette année un trop grand laxisme à ne pas faire payer les 10€ d'amende pour non présentation de la licence sur nos compétitions. Rien n'est plus agaçant, pour ne pas dire plus, d'entendre « le graphiqueur de la semaine dernière, ne m'a pas fait payer » et le teneur de table qui fait appliquer le règlement fédéral passe pour un enquiquineur.

De plus, je tiens à rappeler à nos graphiqueurs l'obligation de travailler avec la dernière version mise à jour de Gestion Concours, il est anormal que certains graphiques soient tenus avec une version antérieure qui permet de faire faire les cadrages à qui ils veulent. Une note du président du Comité va être envoyée à tous les graphiqueurs du département.

❖ **Commission Sportive, Francis RICARD**

Je vais vous exposer les différents travaux de la commission compétitions pour l'année 2018, vous faire le bilan de cette saison sportive et vous présenter la saison sportive 2019.

Elle s'est réunie trois fois cette année pour réaliser la mise en place et le suivi de toutes les compétitions organisées par le Comité Départemental et préparer la saison 2019.

Je voudrais remercier l'ensemble des membres pour leur implication et la qualité du travail ainsi que les membres des différents comités de pilotage de nos compétitions. Au cas où certains en auraient douté ou en douteraient, je garantis solennellement l'intégrité des membres des différents comités de pilotage. Quant à la mienne, à vous d'en juger

▪ **Concours qualificatifs aux différents championnats de la Haute-Garonne**

En 2018, nous avons organisé 17 concours qualificatifs pour 9 championnats de la Haute Garonne (2 épreuves pour 8 championnats et une seule épreuve pour le championnat en triplettes féminines). De même, nous avons organisé 9 qualificatifs au championnat territorial Midi -Pyrénées.

La participation fut de 21 482 joueurs sur l'ensemble de ces épreuves, soit 2966 participants de plus qu'en 2017 et une augmentation de 16%. Cette augmentation spectaculaire est à pondérer car nous avons instauré un second tour en triplettes promotion qui a accueilli 2 067 joueurs. A organisations constantes, nous avons constaté une augmentation de 899 joueurs, soit 5% et ce dans la quasi-totalité des modalités.

Nous augmentons également notre nombre de compétiteurs sur une même journée puisque nous avons enregistré :

- 2687 participants aux différents championnats de secteur en triplettes (masculins et féminines)
- 2546 participants aux différents championnats de secteur en doublettes (masculins et féminines)

Nous pouvons considérer que nous possédons plus de 2 500 compétiteurs capables de se rassembler sur différents sites sur une seule et même journée.

▪ **Divers championnats de la Haute Garonne**

Nos différents championnats de la Haute Garonne ont été une réussite tant au niveau sportif qu'au niveau de l'organisation, nous devons remercier les organisateurs pour leur investissement et la qualité de leur travail dans le respect du cahier des charges et l'accueil des participants.

▪ **Qualificatifs aux championnats territoriaux**

Nous avons organisé 9 épreuves qualificatives à la pétanque, sachant que nous avons supprimé ces épreuves au jeu provençal.

Malgré le travail réalisé dans les clubs et le suivi rigoureux du comité de pilotage de ces championnats, nous avons enregistré cette année une recrudescence de forfaits plus ou moins bien justifiés. La commission de discipline a convoqué les joueurs qui n'avaient fourni aucun justificatif.

▪ **Championnats de clubs**

- CDC ou championnat départemental des clubs :

La structure mise en place cette année devrait être durable car nous avons atteint le régime idéal pour ces compétitions, c'est-à-dire 2 groupes à 8 équipes par division.

Nous tenons à rappeler que nous sommes un des rares comités de France, pour ne pas dire le seul, à apporter une aide financière aux clubs qui y participent qui est de 60,00€ pour le CDC Open et de 40€ pour le CDC Féminin par équipe pour chaque journée à deux matches.

- CZC ou championnat de zones des clubs :

Après la décision prise l'an dernier de supprimer la 3^e division, nous constatons que cette compétition, qui permet à tout un chacun de représenter son club face à des joueurs de son niveau, continue d'attirer autant de participants. Sur l'ensemble des 5 tours, nous avons enregistré 9704 participants, nombre logiquement en baisse car nous avons plus de joueurs mobilisés par le CDC qui se joue en même

temps. Le pic a été atteint lors de la 1^o journée avec 2330 joueuses ou joueurs, effectif similaire à celui annoncé lors des championnats de secteur.

- CDCV ou championnat de clubs vétérans :

Nous avons mis en place deux divisions à la satisfaction générale. Nous maintiendrons ces deux divisions en 2019 avec 2 groupes de 8 clubs dans chacune d'elles. Notre CZC, joué sur 5 tours, a vu une participation équivalente à celle des années précédentes de 1773 doublettes l'ensemble des tours.

- CDCJP ou championnat des clubs au Jeu Provençal :

La structure, mise en place avec une division unique, composée de 16 équipes, semble mieux convenir à nos compétiteurs. La commission Jeu Provençal proposera des aménagements pour la 2^o phase.

▪ ***Calendrier 2019***

Les différentes règles mises en place au fil des ans par le Comité Départemental sont maintenant bien intégrées par les clubs. Je remercie les présidents de clubs pour leur compréhension, leur bon sens qui va dans l'intérêt de tous et les responsables de secteur qui ont su faire preuve de pédagogie et de fermeté parfois pour le respect de ces directives.

Le nombre de concours annulés a augmenté pour des raisons diverses et souvent douteuses. En effet, certains qui s'étaient positionnés sur la date du 15 Juillet n'avaient pas anticipé que l'équipe de France de football serait en finale de la Coupe du Monde de football.

Je réitère mon propos disant qu'il vaut mieux qu'un club organise moins de concours mais qu'ils soient mieux choisis tant en dates qu'en dotation.

▪ ***Attribution des championnats de la Haute Garonne***

Nous continuons à recenser plus de candidats que d'organisations. Nos critères d'attribution bien rôdés et intégrés par tous nous ont permis, en toute transparence, de « faire tourner » et de confier ces organisations à des clubs qui auront encore à cœur de nous montrer leur savoir-faire pour que ces manifestations sportives restent la vitrine de nos compétitions.

▪ ***Catégorisation des joueurs***

Silence radio, aucune information de la Fédération à ce jour pour nous expliquer ces choix. Je me souviens avoir entendu dire par un ancien dirigeant fédéral que la catégorisation n'intéressait personne. Je ne peux que lui donner raison.

▪ ***Coupe de France***

Nous avons enregistré une participation de 136 clubs qui confirme l'engouement de nos clubs pour cette compétition. La fédération nous a accordé pour 2018 que 12 clubs du département participent aux tours de zones.

J'ai dressé le bilan des activités 2018 avec une certaine rapidité car nous devons vous expliquer plus en détails les nouveautés pour 2019.

Lors de notre dernier congrès départemental, je vous ai communiqué les changements que nous allions connaître en 2019. Eh bien, nous y sommes !

La mise en place du calendrier unique par la Fédération, mesure que nous louons unanimement, ne nous permet plus de faire, comme avant, 2 tours qualificatifs avant le début des championnats départementaux le 6 Avril.

Le fait de ne plus faire qu'un tour qualificatif nous a fait réfléchir sur la base de nos championnats. Chacun de mes collègues, responsables de secteur, ont dû vous expliquer le processus choisi, je me permets de vous le résumer.

Si nous avions maintenu des championnats à 128 équipes, soit 16 équipes en moyenne par secteur, cela signifiait que les équipes se qualifiaient en sortant de poules dans les secteurs ayant de 64 à 128 inscrits (soit la majorité ou la totalité des secteurs). Ne souhaitant pas une telle hérésie d'un point de vue sportif, nous avons décidé de diminuer la base de nos championnats en les ramenant de 128 à 64 pour les uns et de 64 à 32 pour les autres.

Nous nous sommes alors penchés sur le mode de calcul du nombre d'équipes à qualifier par secteur.

Le système employé jusqu'à aujourd'hui attribuait (par exemple pour le triplé senior) :

23% des équipes au prorata de l'effectif du secteur de l'année N

70% des équipes au prorata de la participation brute de l'année N-1

7% des équipes au mérite (champions de secteurs champions et vice-champions HG)

Les championnats de secteur n'existant plus car devenus inutiles, si nous avions gardé cette méthode de calcul, nous aurions qualifié :

25% des équipes sur l'effectif

75% des équipes sur la participation

Ce mode de calcul, avantageux pour les secteurs à gros effectif, allait considérablement défavoriser les secteurs à faible effectif.

En effet, un secteur A qui reçoit 100 triplettes inscrites sur un qualificatif (soit 300 joueurs) qui avait 1800 joueurs dans son effectif a accueilli 17% de son vivier.

Un autre secteur B qui reçoit 90 triplettes (soit 270 joueurs) pour un effectif de 900 joueurs a accueilli 30% de son effectif. Qui est le plus méritant ? Le second, bien sûr, à nos yeux.

Fort de ce constat, nous avons décidé de prendre en compte, non pas une participation absolue, mais une participation relative (c'est-à-dire le pourcentage de participants par rapport à l'effectif du secteur) = **voilà notre premier critère.**

Certains d'entre nous ont émis la remarque qu'il était bien plus difficile de se qualifier dans un secteur que dans un autre. Cette même remarque circule également sur les bords de beaucoup de terrains de boules.

Plutôt que de se contenter du subjectif, nous avons décidé de mesurer cette difficulté par la valeur des équipes d'un secteur.

Comment la mesurer ? Tout simplement en observant les performances des différentes équipes qualifiées d'un secteur sur tous les championnats de la Haute Garonne.

Nous avons établi un barème puis attribuer des points à toutes les équipes qualifiées selon leur parcours.

Comme certains championnats s'adressent aux mêmes joueurs, nous les avons regroupés en, seniors masculins (trip, doub, TàT) - seniors féminines (trip, doub, TàT) - seniors mixtes - seniors promotion et seniors vétérans.

Nous avons pu ainsi calculer la valeur moyenne d'une équipe de chaque secteur. En fonction de l'écart à la moyenne, nous avons ainsi des bonus ou des malus par secteur = **voici notre second critère**

Si nous appliquons simultanément ces 2 critères, nous nous sommes vite rendu compte que certains secteurs subissaient une double peine, malus pour un faible pourcentage de participation et malus pour des résultats médiocres.

Afin d'éviter cet effet, nous avons décidé d'appliquer séparément ces deux critères, le 1° pour 60% des équipes à qualifier, le 2° pour 40% des équipes à qualifier

Application de nos travaux sur un championnat, par exemple, le triplé senior :

Il est basé sur 64 équipes - nous réservons 2 places pour les champions de la Haute-Garonne 2018 et les champions de la Haute-Garonne triplé promotion 2018 - il reste donc 62 équipes à qualifier

Application du critère 1 (60%) : 62 divisé par 8 fois 60 pour cent égale 4.65 - on applique le bonus ou malus à chaque secteur

Application du critère 2 (40%) : 62 divisé par 8 fois 40 pour cent égale 3.1 - on applique le bonus ou malus à chaque secteur

On cumule les deux attributions - on arrondit au plus fort reste - on obtient le nombre définitif d'équipes. On fait le même calcul pour chaque championnat.

Nous avons ainsi un mode d'attribution qui colle à la réalité du terrain, qui est évolutif au fil des ans.

Si un secteur augmente sa participation et si ses représentants ont de bons résultats aux championnats de la Haute Garonne, il aura plus d'équipes qualifiées, sinon le contraire.

Je vous rappelle que les championnats départementaux qualifieront dorénavant aux championnats de France et aux championnats de Ligue qui seront appelés championnats Régionaux.

▪ Championnats régionaux

Si la région Occitanie est grande d'un point de vue géographique (500 km de Lourdes à Ales par exemple), elle est énorme pour la pétanque avec 62000 licenciés et 1300 clubs.

Pour accoucher d'un aussi beau bébé, les membres du Comité Régional ont eu besoin d'un nombre important de sages-femmes, certaines s'y sont même épuisées puisqu'elles ont démissionné avant l'acte final.

Malgré tout, la pétanque se déclinera dorénavant, et dès 2019, au niveau de la région Occitanie.

Championnats régionaux (ex championnats de Ligue)

Le calendrier unique imposant de célébrer ces compétitions sur une seule journée, la base de 32 équipes (sauf en jeunes à 24) a donc été retenue. La répartition des équipes à qualifier a été faite au prorata des licenciés entre Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon, soit 18 pour Midi-Pyrénées et 14 pour Languedoc Roussillon.

La Haute-Garonne aura ainsi 3 équipes qualifiées par modalité.

En résumé, prenons l'exemple du championnat doublettes masculins, le championnat départemental qualifiera une équipe (le champion départemental) au championnat de France et 3 autres (le finaliste et les deux perdants des ½ finales) au championnat régional.

▪ **Championnats des clubs (CRC)**

Il comportera, 2 divisions à 32 clubs chacune en CRC Open, chaque division comprendra 4 groupes de 8 clubs et 1 division à 32 équipes en CRC féminin qui comprendra également 4 groupes de 8 clubs

Des rassemblements régionaux en :

Vétérans (16 clubs répartis en 4 groupes)

Jeu provençal (32 clubs répartis en 8 groupes)

Jeunes (16 clubs répartis en 4 groupes)

Ces groupes comprendront des clubs situés dans les 4 zones géographiques prédéfinies.

Pour commencer ces championnats en 2019, la même règle de répartition (18 pour Midi-Pyrénées et 14 pour Languedoc Roussillon) sera appliquée.

Le Comité Régional aidera financièrement les clubs participants sur la base existant déjà en Midi-Pyrénées.

Bilan

Nous avons vécu en 2018 une saison de transition avant d'aborder cette année 2019 pleine de nouveautés et d'espoirs. Nous espérons que toutes les prévisions faites, tant au niveau du département que de la région, soient à la hauteur de vos espérances et de la réalité du terrain.

❖ **Réponses aux questions écrites, par Francis RICARD**

❖ **Question 1 de M. Serge DECARY (LHERM)**

« Comment les Présidents de Clubs opérant en CZC peuvent-ils contrôler les joueurs (euses) grillé(e)s au cours du Championnat de Zone ? Vu le PV de votre réunion d'octobre 2018, très difficile de comprendre sa lecture et son sens car sans réponse pour les CZC ».

Comme l'indiquent tous les règlements des championnats de clubs, la composition d'une équipe est de la responsabilité du capitaine ou du président du club. Il doit donc suivre au plus près la composition de ses équipes afin d'éviter d'aligner des joueurs « brûlés ».

Nous n'établissons plus de liste car tout oubli ou erreur, nous serait immédiatement reproché par les quelques procéduriers que nous connaissons.

Toutefois, comme le règlement le permet, tout capitaine d'équipe peut formuler une réclamation écrite avant la fin de la compétition.

Nous traiterons cette information et appliquerons les conséquences prévues par le règlement.

❖ **Question 2 de M. Philippe HAINAUT (CAF PETANQUE)**

« Après plusieurs échanges avec d'autres Clubs, pourquoi ne pas faire une partie des rencontres en avril/mai et les autres courant du second trimestre. »

La réponse à cette question sera liée à la première. En effet, si nous avons choisi d'aligner les journées de CZC et de CDC (4 sur 5), c'est pour limiter les risques d'alignement de joueurs « grillés ». En effet, un même joueur ne peut pas être à deux compétitions en même temps.

❖ **Question 3 de Mme Jacqueline ISERN (VILLAUDRIC)**

« Arbitre Régional et responsable des arbitres dans mon secteur, je me rends compte que nous avons une pénurie d'arbitre. Arbitrant souvent les jeunes, pourquoi ne pas impliquer des arbitres au sein des Ecoles de pétanque pour leur apprendre le règlement sportif, sans gêner éducateurs et initiateurs et peut-être générer des vocations au sein de ces jeunes ? »

Nous partageons votre préoccupation depuis longtemps.

Toute solution permettant d'attirer de nouveaux arbitres et de freiner la pénurie ne peut être que retenue. La commission d'arbitrage devra se pencher sur ce problème et formuler des propositions au Comité Départemental.

❖ **Question 4 de M. Didier GUILHOT (RAMONVILLE)**

« La classification des concours est différente suivant le département, certains départements de notre Région classent les concours de type « Masters » avec seulement 32 équipes (ceux de la finale), alors que la Haute-Garonne va le classer sur la totalité avec les engagés des 4 tours. De même pour les qualificatifs départementaux qui ne sont pas comptabilisés de la même façon suivant le département et parfois, même pas enregistrés. Pourquoi tant de différence ? »

Les critères de classification sont les mêmes dans tous les départements (directive fédérale). Les qualificatifs aux championnats départementaux n'attribuent plus de points depuis plusieurs années. Si un département en attribue, il a tort.

Au sujet des concours à éliminatoires (que vous appelez type masters), nous avons fait le choix de les catégoriser sur la base du nombre total de participants à tous les tours.

C'est une directive haut-garonnaise que nous ne pouvons pas imposer aux autres départements (car elle n'est pas prévue par le règlement fédéral), mais nous allons demander une harmonisation au niveau de l'Occitanie.

❖ **Question 5 : bureau de la Pétanque Saint-Gaudinoise**

Q1 : *« L'engagement de 2€ par joueur est-il maintenu en 2019 par le CD31 lors du Championnat de Secteur, ce dernier ne générant plus de dépenses pour les trophées, les finales étant supprimées ? »*

Les frais de participation aux qualificatifs (2€ par joueur) seront maintenus en 2019. En effet, cette recette ne servait pas seulement à acheter les trophées pour les championnats de secteur. Elle a permis d'éviter une augmentation plus forte du prix de la licence.

Q2 : *« Pourquoi le CD31 n'aide pas les clubs à payer les frais de graphique lors des manifestations de Championnat des Clubs puisque celui-ci est imposé ? »*

Dans toute compétition, nous avons besoin d'un graphiqueur. Il est en droit d'être rémunéré selon les tarifs en vigueur. Le Comité départemental n'a pas vocation à rémunérer des arbitres ou des graphiqueurs sur des compétitions organisées par des clubs.

Toutefois, nous vous rappelons que des formations de graphiqueurs sont organisées tous les ans et nous pouvons supposer que le graphiqueur ne fera pas payer le club où il est licencié.

❖ **Question 6 de M. Guy TESSEYRE (LAGARDE)**

« Pour qu'elle raison ne pas autoriser un concours officiel en 4 parties le week-end dans des petits clubs comme le notre ? De multiples concours de Fête aux alentours attirent chaque année plus de 40 à 50 triplettes alors que dans notre système d'élimination en 2 parties perdues, nous avons du mal à réunir 20 équipes en doublettes, malgré les 150€ de prix. »

Nous n'avons jamais considéré que la Haute-Garonne comprenait des « grands » clubs ou des « petits » clubs. Nous nous efforçons de les considérer tous, avec équité. Je comprends votre déception devant la concurrence déloyale des concours de fêtes. Il est vrai que le choix d'une date va influencer fortement la participation, mais chaque responsable de secteur peut recenser les concours de fêtes surtout s'il s'agit de villages où un club de pétanque affilié à la FFPJP existe.

Les concours en 4 parties ne peuvent se faire en week-end que sur des dates où sont organisés des concours nationaux ou régionaux.

❖ **Question 7 des clubs du secteur de PIBRAC**

Q1 : *« Pourquoi le secteur de Pibrac ne peut être autonome comme certains autres secteurs (Toulouse, Comminges etc.) surtout vu notre participation ? »*

Le CZC est un championnat de zones et dans le découpage actuel, vous appartenez à la zone de Pibrac/Grenade. Nous étudions un nouveau découpage administratif.

Q2 : *« Pourquoi faire 5 tours en 1 mois (CZC), la mobilisation des licenciés tous les dimanches, cela reste difficile. »*

Cette question a déjà fait l'objet d'une réponse précédemment.

Q3 : *« Pourquoi pas sur 4 tours, la compétition y gagnerait car les résultats sont souvent acquis pour beaucoup de clubs, au 4^{ème} voir au 3^{ème} tour ? »*

Ce n'est pas la philosophie de notre CZC (spécificité haut-garonnaise). C'est la seule compétition de l'année où chacun peut évoluer contre des adversaires de son niveau. Par contre, certains clubs sont contents de se sauver ou de monter lors du 5^o tour.

Q4 : *« pourquoi ne pas espacer les tours et alterner entre le samedi et le dimanche ? »*

Comme répondu précédemment, nous pourrions organiser la journée de CZC non couplée au CDC en samedi.

Q5 : *« pourquoi en CDC, il n'y a pas une division d'écart minimum entre chaque équipe d'un même club (donner la chance au petit club ? »*

Le règlement fédéral du CNC Open, que nous devons appliquer dans nos CDC ou CRC ne prévoit pas une telle mesure.

Q6 : *« Une liste de joueurs pour les clubs qui évoluent au niveau supérieure (comme pour les jeunes) éviterait que les joueurs participent en CZC le jour où il n'y a pas de CDC, CRC ou CNC, ce qui fausse la compétition pour les montées ou descentes. »*

La FFPJP va certainement imposer, pour 2019, des dépôts de listes d'équipes avant toute compétition.

Q7 : « Pourquoi les indemnités des arbitres et des graphiqueurs sur les qualificatifs ne seraient pas pris en charge par le Comité ou les secteurs en augmentant le prix des licences ou de la participation ? »

La réponse à une question identique posée par Mme Davent de Léguevin a été donnée lors d'un précédent congrès en démontrant que le coût est exorbitant. Je rappelle que le paiement des arbitres et graphiqueurs est la seule dépense qui incombe à un club qui organise un qualificatif, par contre, il n'a aucune imputation sur ses recettes du Club.

❖ **Question 8 de M. Bernard PIEDRAS (POINTIS INARD)**

La question ne peut trouver de réponse ici, car fait référence à la vie d'un Club au sein de laquelle le Comité Départemental n'a pas vocation à s'immiscer.

❖ **Question 9 de Mme Colette OLIVEIRA (MANE)**

Votre question sera traitée par la commission d'arbitrage car la réponse relève de cette instance.

❖ **Remises des récompenses**

- Le ruban bleu qui récompense les clubs pour leur participation aux différents championnats et phases qualificatives au prorata de leur nombre de licences : 1^{er}, Rouède-Arbas Pétanque (Comminges) - second, Saint-Martory (Comminges) et 3^{ème}, l'Etoile Bouliste du Fousseret – absent (Carbonne).
- Aux écoles de pétanque méritantes (sur proposition des Responsables de secteur) :
 - Pointis Sport
 - Ecole de Pétanque de Buffébiau
 - Miremont
 - Merville
 - Entente Pins-Justaret-Villate
 - Saint-Lys
 - Ecole de Pétanque du GLS

Une ovation est faite aux Champions de France Triplette Promotion 2018, Stéphane CARRERE, Yannick PERILLOUX et Coco LAGARDE.



❖ **Conclusions des élus**

Alain CHATILLON, Sénateur exprime sa joie d'accueillir le Congrès Départemental à Revel et félicite l'équipe de la Pétanque Révéloise pour un travail remarquable tout au long de l'année. La vie associative représente le lien social avec en même temps la capacité à aider les plus âgés et la capacité à former les plus jeunes. Le sport reste un élément déterminant dans la vie et regrette qu'il ne soit pas plus présent dans les écoles comme ont pu le faire d'autres pays.

Yvon LAURENS, Président d'honneur remercie le Président Michel LE BOT pour son invitation. Il manifeste son plaisir à participer à nos travaux et à écouter chaque intervention avec beaucoup d'attention. Il note dans l'intervention du Président, le retour d'un vieux serpent de mer, l'homogénéité (ou non homogénéité) des tenues.

Il rappelle qu'avec l'homogénéité des tenues, les joueurs défendent les couleurs de leur club alors que dans la non-homogénéité chacun joue pour « sa pomme ». Or, la pétanque est un sport, un groupe qui ne peut s'exprimer qu'au travers d'un Club. C'est pourquoi, il se réjouit du discours du Président qui défend le principe de l'homogénéité.

❖ *Et aussi ...*

Intervention de Nicolas BASTERE pour présenter sa ligne vestimentaire à toute l'Assemblée Générale. Il reste à la disposition de chacun pour toute information souhaitée (tél 06 48 72 82 28 – mail nicobaster@gmail.com).



Le président demande à Patricia, secrétaire administrative du Comité pendant 22 ans, à son mari et sa fille de le rejoindre à la tribune pour lui rendre hommage et lui remettre de la part des Clubs de la Haute-Garonne et du Comité Départemental, une récompense qui lui permettra de partager un beau voyage avec sa famille.

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.

La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.